

Message à l'attention des professeurs contractuels (CTEN)

Afin d'informer et d'accompagner les professeurs contractuels, **un livret d'accueil** est disponible sur l'application **Accolad**. Ce livret comprend des informations sur :

- le statut des professeurs contractuels (recrutement, rémunération, obligation de service, formation, évaluation...)
- un guide pédagogique
- des ressources en ligne

Pour les néo-contractuels, au moment de votre arrivée dans votre établissement, deux journées d'observation et d'échanges avec les professeurs de votre discipline sont possibles, avant la prise en main de vos classes. Le chef d'établissement doit également vous communiquer votre adresse académique.

Par ailleurs, les néo-contractuels sont inscrits d'office aux formations transversales suivantes :

- aide à la prise de fonction et premiers gestes professionnels (formation à distance)
- connaissance du système éducatif (formation à distance)
- gestion de classe (présentiel et à distance)
- l'invariant de l'acte pédagogique (présentiel et à distance)

Les contractuels qui ont déjà exercé peuvent bien sûr profiter de ces formations.

Une journée de formation disciplinaire est prévue en principe chaque année, en fonction des besoins de recrutement.

Les professeurs contractuels ont également la possibilité de s'inscrire aux journées de formation prévues dans le cadre du PAF (Plan Académique de Formation). Pour connaître le calendrier de ces formations, vous pouvez consulter le site académique du rectorat réservé aux sciences économiques et sociales (SES).

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter Mme Dominique Pons, chargée de mission pour la formation (dominique.pons4@ac-montpellier.fr).